

CFG-OA PV

Date : le vendredi 15 novembre 2019

Heure : 13h30

Lieu : MAP

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 15 novembre 2019 :

1. APPROBATION DES PV

- 1.1. Approbation du PV du 11 octobre 2019

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 2.1. Chambre wallonne
- 2.2. Chambre bruxelloise

3. JURIDIQUE

/

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

- 4.1. Rémunération des stagiaires
- 4.2. CNOA – ROI modifié

5. FINANCES

- 5.1. Budget 2020

6. COMMUNICATION

- 6.1. Point personnel – confidentiel
- 6.2. Politique de cohérence dans la communication

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-OA et de BCBW
 - 8.2. Reconnaissance des titres « architectes paysagistes » et « architectes urbanistes »
 - 8.3. Rencontre avec le ministre Willy BORSUS
 - 8.4. Assurances
-

A l'entame de la séance, le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour ajouter 4 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Point personnel (confidentiel) : point 6.1bis
- l'entrée en vigueur de la nouvelle annexe 4 du CoDT : point 8.3.
- la future rencontre avec le ministre Willy BORSUS : point 8.3.
- les problèmes liés à l'assurance obligatoire : point 8.4

A l'unanimité, l'assemblée marque son accord pour ajouter ces 4 points à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PV

1.1. Approbation du PV du 11 octobre 2019

DECISION : PV du Cfg-OA du 11 octobre 2019 est approuvé.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Chambre wallonne

Des demandes de rencontres ont été sollicitées auprès des politiques qui traitent directement ou indirectement des matières liées à l'exercice de la profession d'architecte.

La ministre DE BUE a répondu positivement à la demande du Cfg-OA lequel abordera notamment les points suivants :

- la simplification administrative : certains projets justifient des procédures adaptées et allégées. La chambre wallonne a identifié les projets concernés et expliquera l'inadéquation entre ceux-ci et les formalités imposées par la procédure habituelle de demandes de permis d'urbanisme. Certains projets ne nécessitent pas les informations demandées lesquelles, vu leur nombre, sont par ailleurs souvent sources d'incomplétude de dossier.
- la dématérialisation des permis.

Ce jeudi 14 novembre, lors de la remise du grand prix d'architecture de Wallonie, des membres du Cfg-OA ont pu visionner un message du ministre Willy BORSUS qui a fait savoir qu'un système de demandes de permis en ligne serait mis en place en Wallonie et ce pour 2022 !

POUR INFO

2.2. Chambre bruxelloise

Atelier d'information sur le CoBAT : mardi 5 novembre 18 heures dans les locaux du Cfg-OA.
Beau succès : environ 80 participants.

Demande marquée des architectes d'être informés sur les textes législatifs et réglementaires régissant la profession.

POUR INFO

3. JURIDIQUE

/

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

4.1. Rémunération des stagiaires

Lors de la séance du 13 septembre, le Président a souhaité que les 2 points suivants soient débattus au sein de chaque Conseil afin de confronter les différentes positions lors de la séance du Cfg-OA de ce jour et d'éventuellement arriver à une uniformisation entre les Conseil provinciaux :

- faut-il imposer et uniformiser la rémunération minimum des stagiaires ?

- faut-il prévoir une progressivité de la rémunération ?

Pour ce faire, les services du Cfg-OA ont fait parvenir à chaque Conseil, un bref compte-rendu de la situation avec le système tel qu'il est pratiqué au Vlaamse Raad.

La majorité des conseils provinciaux ont communiqué leur position.

DECISION : le Cfg-OA décide de reporter ce point à la prochaine séance pour discuter de la proposition suivante : proposer un forfait mensuel de base minimum équivalent à 12,50€ / heure pour les 120 premières heures et une rémunération horaire supérieure pour les heures supplémentaires.

4.2. CNOA – ROI Adapté

DECISION : le Cfg-OA accepte que l'aile francophone propose au prochain Conseil National l'introduction d'un recours auprès du Conseil d'Etat contre la décision du ministre de tutelle d'annuler la décision du CNOA d'adopter un ROI modifié.

5. FINANCES

5.1. Budget 2020

Présentation du budget 2020 du Cfg-OA et du CNOA.

DECISION : le Cfg-OA valide la proposition de budget moyennant la remarque formulée relative à la diminution du montant de la cotisation laquelle pourrait être fixée à 450 euros.

6. COMMUNICATION

6.1. Point personnel (confidentiel)

6.1. bis. Point personnel (confidentiel)

POUR INFO

6.2. Politique de cohérence dans la communication

Depuis le début de la mandature, il y a une volonté de communiquer de façon plus efficace, plus pertinente et plus humaine.

Des investissements (financiers et humains) importants ont été effectués : changement de charte graphique, nouveau site internet, formation du personnel sur une « rédaction claire », ...

Les actions menées l'ont été en tenant compte des résultats du sondage réalisés début 2019, résultats qui font état d'un manque d'attachement des membres à leur ordre et ce quelle que soit la zone géographique.

Il est donc important que tous les organes de l'ordre à tous les niveaux soient investis et participent à la politique de communication mise en place : il en va de l'image, de la cohésion et du dynamisme de l'Ordre.

Et il va de soi que les Conseils provinciaux qui sont souvent le premier contact que l'architecte a avec l'Ordre doivent être particulièrement attentifs à l'image qui peut être donnée.

Les services des CP et les services du Cfg-OA – en particulier la partie communication – doivent travailler en bonne entente.

POUR INFO

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-OA et de BCBW

Etat d'avancement de la situation.

POUR INFO

8.2. Reconnaissance des titres « architectes paysagistes » et « architectes urbanistes »

Les paysagistes et les urbanistes souhaitent que soient reconnues les titres d' « architectes paysagistes » et d' « architectes urbanistes ».

DECISION : le Cfg-OA décide que le titre d'architecte doit être réservé aux détenteurs d'un diplôme d'architecte et qu'il ne peut en aucun cas être utilisé par d'autres.

8.3. Annexe 4 du CoDT et rencontre avec le ministre Willy BORSUS

POUR INFO

8.4. Assurances

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 17h50.